
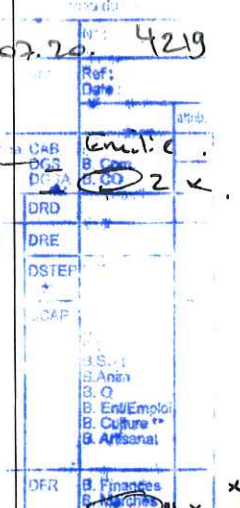


<p>POLYNESIE FRANCAISE VILLE DE MAHINA ILE DE TAHITI</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>																																																																																																																																																											
<p>DATE DE CONVOCATION 30.06.2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le quatre juillet, le conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni dans la salle de conseil de la mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de monsieur le Maire, Damas TEUIRA.</p>																																																																																																																																																											
<p>DATE D’AFFICHAGE 30.06.2020</p> <p>DATE DE SEANCE 04.07.2020</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <table border="1" data-bbox="204 813 560 1176"> <tr><td>En exercice</td><td>33</td></tr> <tr><td>Présents</td><td>33</td></tr> <tr><td>Procurations</td><td>00</td></tr> <tr><td>Votants</td><td>33</td></tr> <tr><td>Abstention</td><td>00</td></tr> <tr><td>Suffrages exprimés</td><td>33</td></tr> <tr><td>POUR</td><td>33</td></tr> <tr><td>CONTRE</td><td>00</td></tr> </table>	En exercice	33	Présents	33	Procurations	00	Votants	33	Abstention	00	Suffrages exprimés	33	POUR	33	CONTRE	00	<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOM & PRENOM</th> <th>PRESENT</th> <th>ABSENT</th> <th>PROCURATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>M. Damas TEUIRA</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Frédéric FRITCH</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Célestine WONG</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Warren DEXTER</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Chantal KWONG</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Jacki VERO</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Nathalie BIGORGNE</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Bran QUINQUIS</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Titaua DEWEERDT</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Matani KAINUKU</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Marcelline KACHLER</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Lucie LUCAS</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Lina PUNUA</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Chantal GARNIER</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Samuel HEUEA</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Yvon CHAGNE</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Georges TAIMANA</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Sandy CHANGUY</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Poema ROCHETTE</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Joe MATITAI</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Hervé TAPUTUARAI</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Edgar FRITCH</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Rosina AH-MIN</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Poaru MAONO</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Raina TAPUTUARAI</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. TETUARO Gilbert</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Sinia TIATIA</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Mereamena MATEHAU</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Pascal HACHECHE</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Terahiti PENI</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Nicole SANQUER</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Sabine TEKURIO</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Patrice JAMET</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>				NOM & PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION	M. Damas TEUIRA	X			M. Frédéric FRITCH	X			Mme Célestine WONG	X			M. Warren DEXTER	X			Mme Chantal KWONG	X			M. Jacki VERO	X			Mme Nathalie BIGORGNE	X			M. Bran QUINQUIS	X			Mme Titaua DEWEERDT	X			M. Matani KAINUKU	X			Mme Marcelline KACHLER	X			Mme Lucie LUCAS	X			Mme Lina PUNUA	X			Mme Chantal GARNIER	X			M. Samuel HEUEA	X			M. Yvon CHAGNE	X			M. Georges TAIMANA	X			Mme Sandy CHANGUY	X			Mme Poema ROCHETTE	X			M. Joe MATITAI	X			M. Hervé TAPUTUARAI	X			M. Edgar FRITCH	X			Mme Rosina AH-MIN	X			M. Poaru MAONO	X			Mme Raina TAPUTUARAI	X			M. TETUARO Gilbert	X			Mme Sinia TIATIA	X			Mme Mereamena MATEHAU	X			M. Pascal HACHECHE	X			M. Terahiti PENI	X			Mme Nicole SANQUER	X			Mme Sabine TEKURIO	X			M. Patrice JAMET	X		
En exercice	33																																																																																																																																																											
Présents	33																																																																																																																																																											
Procurations	00																																																																																																																																																											
Votants	33																																																																																																																																																											
Abstention	00																																																																																																																																																											
Suffrages exprimés	33																																																																																																																																																											
POUR	33																																																																																																																																																											
CONTRE	00																																																																																																																																																											
NOM & PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION																																																																																																																																																									
M. Damas TEUIRA	X																																																																																																																																																											
M. Frédéric FRITCH	X																																																																																																																																																											
Mme Célestine WONG	X																																																																																																																																																											
M. Warren DEXTER	X																																																																																																																																																											
Mme Chantal KWONG	X																																																																																																																																																											
M. Jacki VERO	X																																																																																																																																																											
Mme Nathalie BIGORGNE	X																																																																																																																																																											
M. Bran QUINQUIS	X																																																																																																																																																											
Mme Titaua DEWEERDT	X																																																																																																																																																											
M. Matani KAINUKU	X																																																																																																																																																											
Mme Marcelline KACHLER	X																																																																																																																																																											
Mme Lucie LUCAS	X																																																																																																																																																											
Mme Lina PUNUA	X																																																																																																																																																											
Mme Chantal GARNIER	X																																																																																																																																																											
M. Samuel HEUEA	X																																																																																																																																																											
M. Yvon CHAGNE	X																																																																																																																																																											
M. Georges TAIMANA	X																																																																																																																																																											
Mme Sandy CHANGUY	X																																																																																																																																																											
Mme Poema ROCHETTE	X																																																																																																																																																											
M. Joe MATITAI	X																																																																																																																																																											
M. Hervé TAPUTUARAI	X																																																																																																																																																											
M. Edgar FRITCH	X																																																																																																																																																											
Mme Rosina AH-MIN	X																																																																																																																																																											
M. Poaru MAONO	X																																																																																																																																																											
Mme Raina TAPUTUARAI	X																																																																																																																																																											
M. TETUARO Gilbert	X																																																																																																																																																											
Mme Sinia TIATIA	X																																																																																																																																																											
Mme Mereamena MATEHAU	X																																																																																																																																																											
M. Pascal HACHECHE	X																																																																																																																																																											
M. Terahiti PENI	X																																																																																																																																																											
Mme Nicole SANQUER	X																																																																																																																																																											
Mme Sabine TEKURIO	X																																																																																																																																																											
M. Patrice JAMET	X																																																																																																																																																											
 	<p>Formant la majorité des membres en exercice Absents : 00 Madame Mereamene MATEHAU, conseillère municipale a été élu secrétaire.</p>																																																																																																																																																											

**Portant désignation des
membres de la
Commissions d'Appel
d'Offres de la ville de
Mahina.**

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n°71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du C.G.C.T ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-1 et L. 2122-2 ;
- Après avoir procédé à leur élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste en sa séance du 04 juillet 2020 ;

EN SA SÉANCE DU 04 JUILLET 2020

- ADOPTE -

Article 1 : La composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est fixée comme suit :

- le Maire
- cinq membres titulaires
- cinq membres suppléants

Article 2 : Les membres titulaires désignés sont :

- Mme Lucie LUCAS
- M. Yvon CHAGNE
- M. Frédéric FRITCH
- M. Terahiti PENI
- M. Patrice JAMET

Article 3 : Les membres suppléants désignés sont :

- Rosina AH-MIN
- Sandy CHANGUY
- Samuel HEUEA
- Pascal HACHECHE

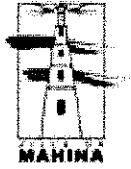
Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : La présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera, est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Acte rendu exécutoire après envoi à la subdivision administrative

Le *08 juillet 2020* et affichage le





Rapport de présentation

Relatif à un projet de délibération portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres de la ville de Mahina

Mesdames, Messieurs les Adjointes au Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-22 du CGCT et aux dispositions du Code des Marchés Publics applicable aux communes de Polynésie française (art. LP 311-4), le conseil municipal détermine la composition des membres de la Commission des Appels d'offres (CAO). Pour les communes de 3 500 habitants et plus, il s'agit du maire ou son représentant, président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante **élus** en son sein à la **représentation proportionnelle au plus fort reste**.

Ce mode d'élection permet à la minorité d'y être présente et de participer aux délibérations de la commission en toute transparence.

Dans les collectivités territoriales, la constitution de commissions d'appel d'offres est toujours obligatoire, lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre. Elle n'est, en revanche, pas obligatoire en procédure adaptée, pour des montants en deçà de 20 000 000 de F CFP. Néanmoins, compte tenu du rôle particulier joué par cette commission et de l'importance du montant de certains de ces marchés, il peut être opportun de consulter la commission d'appel d'offres, même en deçà du seuil de procédure formalisée. Ainsi, une commission d'appel d'offres pourra donner un avis, mais ne pourra attribuer un marché, lorsqu'il est passé selon une procédure adaptée.

Dans une collectivité locale, les membres de la CAO sont élus. La commission est constituée de plusieurs collèges :

- le collège des élus avec les exécutifs de la collectivité locale, trois ou cinq élus suivant la taille de la collectivité ;
- le collège des personnalités compétentes (pas obligatoire) qui ont pour rôle d'éclairer les élus dans leurs choix ;
- le collège des institutionnels (pas obligatoire) tels que le comptable public ou le Tavana hau;
- un ou plusieurs membres du service technique compétent pour suivre l'exécution des travaux et effectuer un contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels services (par exemple, un représentant de l'Etat pour des travaux réalisés sur un monument historique).

Seuls les élus ont voix délibérative, les autres collèges ne donnent qu'un avis et sont surtout présents pour éclairer les travaux de la commission.

Le Maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie et pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (4° de l'article L. 2122-22 du CGCT).

Tel est le projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Le Maire,

Damas TEUIRA